

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ
SANTÉ DE LA CREUSE

« **AVEC NOUS,
DITES...23 !** »

2024-2026

la CREUSE
le Département

ars
Agence Régionale de Santé



Édito



Lundi 30 septembre 2024, j'ai eu le plaisir de me rendre en Creuse à la rencontre de plusieurs acteurs du système de soin, professionnels hospitaliers mais aussi associatifs et élus. Tous œuvrant chaque jour à orchestrer la prise en charge des patients, tout en travaillant à l'attractivité de ce territoire pour les professionnels du soin.

L'accès aux soins et l'attractivité des métiers sont deux des piliers qui guideront mon action et celle de l'Etat au service des patients et des professionnels de santé. L'élue locale que je suis, dans un département rural voisin, mesure l'importance d'une collaboration toujours plus étroite entre les collectivités locales, les professionnels de santé et l'Etat.

Ici en Creuse, vous concrétisez ce besoin d'agir collectivement grâce au Plan départemental d'attractivité santé de la Creuse « Avec Nous, Dites...23 ! », initié par le Conseil départemental de la Creuse dont je tiens à saluer la démarche ambitieuse. Face à une démographie médicale insuffisante, ce projet, je le mesure, va permettre de poursuivre la transformation du département en un territoire attractif pour les professionnels de santé, tout en répondant mieux aux besoins des patients.

Ce plan représente un réel terrain d'expérimentation pour une réforme à plus grande échelle du système de santé. J'aurai plaisir à revenir sur les terres creusoises dans quelques temps pour échanger sur les effets de ces actions visant à faire de la Creuse un modèle d'attractivité en santé.

Geneviève Darrieussecq

Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins



Dans le cadre de l'installation d'un Comité de Pilotage « Premier recours » co-piloté par l'ARS et le Département de la Creuse au mois de décembre 2023, un groupe de travail « **Attractivité** » (GT n°4) a été constitué afin d'**élaborer une stratégie visant à maintenir et à améliorer l'accès aux soins sur le territoire creusois.**

Ce groupe de travail, déclinaison opérationnelle des travaux issus du **Pacte territorial pour la Creuse (PPC2)**, a vocation à incarner un **nouveau modèle de développement en hyper-ruralité** en faisant valoir ses atouts pour s'imposer comme un territoire attractif.

L'**accès à la santé étant un enjeu central d'aménagement du territoire**, il a déjà été soutenu par le Département de la Creuse à travers son **plan santé « Dites...23 ! »** et par la Région Nouvelle-Aquitaine à travers sa feuille de route Santé 2023/2028.

Le GT n°4 « Attractivité » permet désormais de **mobiliser tous les acteurs institutionnels et professionnels de santé**, à l'image de l'Esprit Creuse, et s'est déjà réuni à quatre reprises en mars, avril, mai et septembre 2024.

Suite au travail de co-construction qui a permis de définir des **axes stratégiques** et un **programme d'actions**, il a semblé pertinent de formaliser l'engagement de l'ensemble des partenaires dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Cet engagement, qui exprime la nécessité d'une coopération accrue pour aboutir à des résultats concrets, se traduit par la **signature du présent Plan départemental d'Attractivité Santé.**



SOMMAIRE

- I - Démographie médicale en Creuse

Page 9

- II - Gouvernance

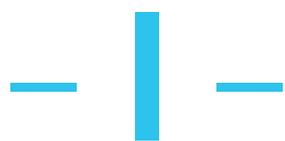
Page 13

- III - Stratégie d'attractivité départementale

Page 17

- IV - Fiches actions

Page 21



Démographie médicale en Creuse

Les chiffres suivants témoignent d'une organisation territoriale insuffisante pour satisfaire les besoins de santé :

Évolution du nombre de médecins généralistes

En Creuse

- 2013 : 114
 - 2023 : 85
- Soit une baisse de 25%
- 72,4 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2013 : 6 123
 - 2023 : 5 819
- Soit une baisse de 5%
- 96,4 / 100 000 habitants

Évolution du nombre d'infirmiers libéraux

En Creuse

- 2013 : 249
 - 2023 : 328
- Soit une hausse de 32%
- 279,5 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2013 : 8 566
 - 2023 : 11 444
- Soit une hausse de 34%
- 189,6 / 100 000 habitants

Évolution du nombre de masseurs-kinésithérapeutes

En Creuse

- 2013 : 68
 - 2023 : 100
- Soit une hausse de 47%
- 85,2 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2013 : 5 379
 - 2023 : 8 263
- Soit une hausse de 54%
- 136,9 / 100 000 habitants

Évolution du nombre de dentistes libéraux

En Creuse

- 2013 : 38
 - 2023 : 30
- Soit une baisse de 21%
- 25,5 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2013 : 3 171
 - 2023 : 3 437
- Soit une hausse de 8%
- 59,96 / 100 000 habitants

Évolution du nombre d'orthophonistes libéraux

En Creuse

- 2015 : 11
 - 2023 : 15
- Soit une hausse de 36%
- 12,7 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2015 : 1 399
 - 2023 : 1 801
- Soit une hausse de 29%
- 29,8 / 100 000 habitants

Évolution du nombre de sages-femmes libérales

En Creuse

- 2013 : 3
 - 2023 : 7
- Soit une hausse de 133%
- 5,9 / 100 000 habitants

En Nouvelle-Aquitaine

- 2013 : 370
 - 2023 : 694
- Soit une hausse de 88%
- 11,5 / 100 000 habitants



Gouvernance

Le groupe de travail n°4 « **Attractivité** » co-piloté par le Conseil départemental de la Creuse (CD23) et l'ARS-DD23 assurera le suivi et le pilotage de ce plan. Il est composé des :

- **Institutions** en présence : CPAM, Préfecture, Région Nouvelle-Aquitaine
- **Établissements de santé**
- **Professionnels de santé et leurs représentants** (URPS, CH, CPTS, les associations de professionnels de santé...)
- **Territoires qui les accueillent** (communes et EPCI)

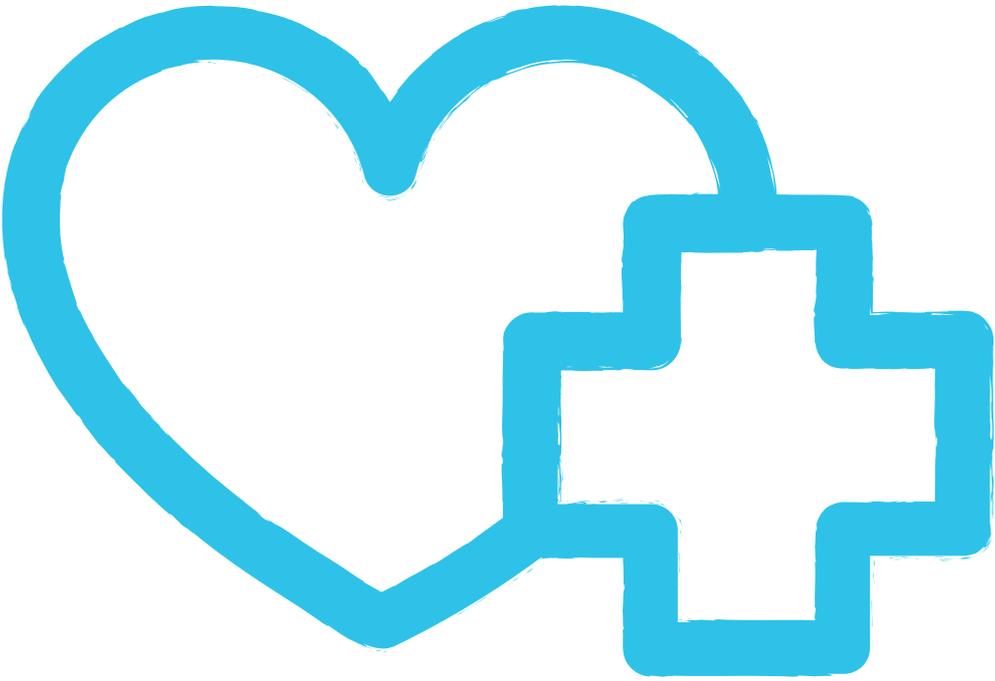
Il a pour rôle de :

- **Faire remonter les besoins du territoire**
- **Élaborer un état des lieux** des dispositifs existants, **analyser** leur cohérence et les **évaluer**
- **Définir une stratégie globale** d'attractivité à l'échelle du département
- **Décliner la stratégie** en programme d'actions co-construite,
- **Évaluer les actions et la stratégie globale**

Les réunions du GT n°4 seront préparées par un **comité technique** composé de techniciens des institutions suivantes :

- CD23
- ARS
- CPAM
- RNA

Le GT n° 4 **se réunira au minimum une fois par trimestre**. Un bilan de la mise en œuvre du plan sera présenté au **COPIL « Premier recours »** à chaque semestre.





Stratégie d'attractivité départementale

Sur la base des **bilans** et **études** réalisés par **l'ensemble des acteurs de santé**, **les enjeux qui viennent influencer la décision d'installation des professionnels de santé** et qui doivent, de ce fait, être relevés pour être un territoire attractif, sont les suivants :

L'influence et l'accompagnement des pairs :

Les maîtres de stage universitaire, les professionnels rencontrés dans le cadre des remplacements comme les équipes pluridisciplinaires de santé ont un rôle important dans le choix de s'installer sur le territoire.

Les infrastructures et les services pour la vie quotidienne présents sur le territoire :

Le territoire doit être en mesure d'offrir les équipements et services indispensables à la vie de famille, à savoir le travail pour son ou sa conjoint(e), un système de garde puis de scolarisation pour les enfants et les commerces et services de proximité.

Les besoins en termes d'accompagnement à l'installation professionnelle et personnelle :

La capacité d'un territoire à faciliter les démarches administratives, identifier les lieux d'exercice, les hébergements et faire découvrir le territoire est également un facteur déterminant d'installation.

La concertation réalisée lors des ateliers des 12 avril et 16 mai 2024 a permis d'identifier 3 axes stratégiques qui se déclinent en 14 actions :

Axe 1 : Accueillir les étudiants en santé, futurs professionnels de santé

- *Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé*
- *Faciliter l'hébergement des étudiants*
- *Animer la communauté des étudiants présents sur le territoire*
- *Augmenter le vivier de maîtres de stage*
- *Organiser l'accueil des docteurs juniors sur le territoire*
- *Soutenir financièrement les étudiants lors de leur stage*

Axe 2 : Favoriser l'installation de professionnels de santé en accompagnant les projets professionnels et personnels

- *Mettre en place un accompagnement individuel personnalisé « L'Esprit Creuse » prenant en compte les projets professionnel et personnel*
- *Inciter à l'installation via des bourses d'études*
- *Inciter à l'installation via des aides au démarrage*
- *Inciter à l'installation via des aides à l'acquisition de matériel médical*
- *Développer l'offre d'exercice coordonné via l'accompagnement des projets immobiliers de santé*
- *Développer l'offre d'exercice salarié via l'accompagnement des projets immobiliers de santé*

Axe 3 : Optimiser le temps médical en développant de nouvelles modalités d'accès aux soins

- *Participer au financement d'équipement de télémédecine fixe ou mobile*
- *Aider à la formation des infirmiers libéraux en télémédecine ou en Pratique Avancée*

La mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'actions se fera à travers **la mise en place d'une équipe dédiée pluridisciplinaire** (CD23, RNA, ARS, CPAM). Les chargés de mission, placés auprès du Département, auront en charge d'assurer **un accueil unique et personnalisé des professionnels de santé** et assureront la **mobilisation des acteurs** proposant chacun une partie des solutions. L'accueil numérique sera porté par la plateforme de **conciergerie « L'Esprit Creuse »**.

– IV –

Fiches actions

Fiche–Action 1.1 : Promouvoir le territoire auprès des étudiants en santé

Exercer en milieu rural, c'est la promesse d'une grande diversité des actes, de relations uniques avec les patients, d'un travail en coopération avec d'autres professionnels et de revenus supérieurs à ceux en milieu urbain. C'est également un projet de vie personnel souhaité dans un cadre apaisé.

Le territoire creusois assure sa promotion, à travers la marque « L'Esprit Creuse », auprès des étudiants en santé afin de faire connaître ses atouts et ses spécificités.

Actions identifiées

- Identifier ses atouts et les leviers d'attractivité
- Se faire connaître auprès des acteurs de la formation aux métiers de la santé et renforcer le réseau existant
- Participer aux salons et forums étudiants

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- ARS-DD23/CD23

Financeurs

- CD23
- ARS NA

Partenaires impliqués

- Universités et centres de formation
- Maîtres de stage
- ARS CPAM CPTS MSP et CS
- Communes et EPCI

Fiche – Action 1.2 : Faciliter l'hébergement des étudiants

Le territoire creusois accompagne et soutient les étudiants des métiers de la santé en facilitant leur hébergement lors de la période de stage obligatoire.

L'aide porte sur :

- Une offre de logement adaptée aux besoins des étudiants
- Un accompagnement individuel personnalisé pour rechercher le logement

Actions identifiées

- Cartographier les logements disponibles et recenser les besoins
- Adapter l'offre d'hébergement aux besoins (quantité et qualité)
- Orienter les étudiants dans leur recherche de logement
- Soutenir financièrement les investissements liés à l'hébergement étudiant

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23 selon process à définir avec le bloc communal

Financeurs

- Communes et EPCI, État
- CD23 (Boost'Habitat)
- RNA (AMI Faciliter l'accès aux soins - volet 3)

Partenaires impliqués

- RNA
- MSP et CS
- Communes et EPCI, CPTS
- Maîtres de stage
- Établissements sanitaires et médico-sociaux

Fiche–Action 1.3 : Animer la communauté des étudiants présents sur le territoire

Le territoire creusois accompagne et soutient les étudiants des métiers de la santé en leur proposant une communauté des étudiants animée sur le principe de « L'Esprit Creuse ».

Cet accompagnement vise à :

- Rompre l'isolement des étudiants lors de leur période de stage
- Faire découvrir le territoire
- Faire vivre le territoire afin de donner envie de s'y installer

Actions identifiées

- Identifier tous les étudiants présents sur le territoire
- Organiser des soirées d'accueil des internes
- Créer un groupe « Whatsapp » et inviter tous les étudiants à y participer
- Faire vivre ce canal de communication avec des infos et des propositions régulières
- Proposer des séjours immersifs (un par an) et des « afterwork » (un par trimestre) aux étudiants

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23
- CH de Guéret
- Communes et EPCI

Partenaires impliqués

- Universités et centre de formation
- Maîtres de stage
- CH de Guéret
- Communes et EPCI
- CPTS/MSP
- Les Offices de tourisme

Fiche–Action 1.4 : Augmenter le vivier de maîtres de stage

Axe 1 : Accueillir les étudiants en santé, futurs professionnels de santé

La présence de stagiaires sur le territoire est un véritable enjeu pour des installations futures et nécessite d'avoir un maillage du territoire en maîtres de stage.

Le territoire creusois souhaite donc soutenir et accompagner ces derniers afin de maintenir et d'accroître les capacités d'accueil de stagiaires sur le territoire et notamment en vue de l'accueil des docteurs juniors en 2026.

Actions identifiées

- Identifier et répertorier tous les professionnels de santé pouvant être maître de stage et notamment les médecins pouvant devenir maître de stage universitaire (MSU)
- Promouvoir la maîtrise de stage ambulatoire pour agréer un nombre suffisant de MSU pour couvrir les besoins de formation des futurs docteurs juniors
- Renouveler la prospection chaque année
- Mettre à jour la liste départementale des maîtres de stage et notamment les MSU

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- Ordres
- URPS

Partenaires impliqués

- CD23
- ARS DD23
- Universités et instituts de formation
- CPTS
- MSP

Fiche – Action 1.5 : Organiser l'accueil des docteurs juniors sur le territoire creusois

Depuis la rentrée scolaire 2023, une 4^{ème} année d'internat s'applique aux internes en médecine générale. Il s'agit d'une 3^{ème} phase dite de consolidation, d'une durée d'un an, pendant laquelle les étudiants exerceront sous le statut de « docteur junior ».

A partir de 2026, ils seront ainsi présents sur les territoires pendant douze mois pour débiter leur pratique en autonomie. Leur accueil et intégration sont un véritable enjeu pour leur future installation à l'issue de leur formation.

De ce fait, le territoire creusois accompagne et soutient les docteurs juniors pour leur garantir des débuts professionnels dans les meilleures conditions possibles et dans leur éventuel projet d'installation, tant d'un point de vue professionnel que personnel, ainsi que le conjoint et/ou la famille.

Cet accompagnement permet d'élaborer, avec les bénéficiaires et l'ensemble des partenaires, une solution d'installation sur-mesure qui réponde au projet de vie souhaité.

Actions identifiées

- Identifier et cartographier les lieux d'exercice des docteurs juniors en lien avec la présence de MSU sur le territoire

- Identifier et cartographier les lieux d'hébergement des docteurs juniors en lien avec les lieux d'exercice

- Préparer les conditions matérielles d'accueil au cabinet et sur le territoire (hébergement notamment)

- Accompagner financièrement les projets immobiliers nécessaires à leur accueil (locaux professionnels et logement)

- Faire connaître aux futurs praticiens l'exercice dans les territoires et y favoriser leur installation par des mesures d'accompagnement individuel personnalisé

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23 – ARS DD23

Financeurs

- État
- CD23
- ARS
- Communes et EPCI

Partenaires impliqués

- Universités et centres de formation RNA
- MSU
- MSP et CS
- CPTS
- CDOM23
- URPS ML

Fiche-Action 1.6 : Soutenir financièrement les étudiants lors de leur stage

Axe 1 : Accueillir les étudiants en santé, futurs professionnels de santé

Le territoire creusois accompagne et soutient les étudiants des métiers de la santé dans la réalisation de leur stage. En privilégiant la mobilité et l'accessibilité, ce dispositif offre toutes les conditions nécessaires à la réussite des étudiants dans leur expérience professionnelle et à la découverte du territoire.

Les aides portent sur 3 volets :

- se loger
- se déplacer
- réaliser son stage au sein des services départementaux

Actions identifiées

- Mettre en place un accompagnement individuel personnalisé
- Identifier l'offre d'hébergement proposée sur les terrains de stage par le bloc communal
- Mettre en place le règlement d'attribution des aides départementales

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23
- Communes et EPCI (mise à disposition de logements)
- CHU (aide au déplacement)

Partenaires impliqués

- Universités et centres de formation
- Maîtres de stage
- CPTS
- MSP et CS

Fiche-Action 2.1 : Mettre en place un Accompagnement Individuel Personnalisé (AIP) « L'Esprit Creuse » prenant en compte les projets professionnel et personnel

Axe 2 : Favoriser l'installation des professionnels de santé en accompagnant les projets professionnel et personnel

Le territoire creusois accompagne et soutient les professionnels de santé dans leur projet d'installation en milieu rural, tant d'un point de vue professionnel que personnel, ainsi que le conjoint et/ou la famille dans le cadre de son arrivée sur le territoire.

Cet accompagnement permet d'élaborer, avec les bénéficiaires et l'ensemble des partenaires, une solution d'installation sur-mesure qui réponde au projet de vie souhaité.

Actions identifiées

- Mettre en place un accueil unique sur le territoire physique, téléphonique et numérique
- Mettre en place le réseau des acteurs et les processus de collaboration afin de répondre aux besoins des bénéficiaires
- Mettre en place un accompagnement sur-mesure en fonction des besoins et élaborer les réponses adéquates (par exemple : créer un guide de l'installation, mobiliser les aides financières existantes, animer une communauté de santé afin d'éviter l'isolement, faciliter la recherche d'hébergement, accompagner la recherche d'emploi du conjoint)
- Organiser l'arrivée des professionnels de santé

- Créer et mettre à jour les outils de communication sur le site L'Esprit Creuse

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23
- RNA (AMI Faciliter l'Accès aux soins - volet 1)

Partenaires impliqués

- ARS- DD23 CPAM RNA
- Universités et instituts de formation
- MSP et CPTS
- CH et Cliniques
- Les Ordres et URPS
- Communes et Intercommunalités

Fiche-Action 2.2 : Inciter à l'installation via des bourses d'études

Axe 2 : Favoriser l'installation des professionnels de santé en accompagnant leurs projets professionnel et personnel

Le territoire creusois accompagne et soutient financièrement les étudiants des métiers de la santé pendant leurs études afin de favoriser les futures installations de jeunes professionnels.

L'aide porte sur deux volets :

- L'attribution de bourses d'études
- Un accompagnement pour préparer le projet professionnel et personnel sur le territoire creusois

Actions identifiées

- Mettre en place un accompagnement individuel personnalisé à destination des étudiants en santé
- Mettre en place un règlement d'attribution de la bourse départementale
- Mettre en place une campagne d'information sur l'éligibilité de la Creuse au Contrat d'Engagement de Service Public (CESP), proposé par l'ARS, pour les étudiants en médecine et en odontologie.

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23
- ARS - DD23

Partenaires impliqués

- Universités et centres de formation
- Organismes professionnels
- CPTS et MSP
- CPAM

Fiche-Action 2.3 : Inciter à l'installation via des aides au démarrage

Axe 2 : Favoriser l'installation de professionnels de santé en accompagnant leurs projets professionnel et personnel

L'Assurance Maladie selon les accords conventionnels accompagne et soutient financièrement l'installation des professionnels de santé (médecins, dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes, IPA) via une aide financière selon plusieurs critères d'éligibilité.

L'aide porte sur deux volets :

- Installation en activité libérale
- Respect des engagements conventionnels

Actions identifiées

- Orienter le professionnel vers le service Accompagnement des Offreurs de soins de la CPAM de Guéret

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CPAM

Financeurs

- CPAM

Partenaires impliqués

- CPAM
- ARS
- CD23
- CPTS et MSP

Fiche – Action 2.4 : Inciter à l'installation via des aides à l'acquisition de matériel médical

Axe 2 : Favoriser l'installation de professionnels de santé en accompagnant leurs projets professionnel et personnel

Le territoire creusois accompagne et soutient l'installation des chirurgiens-dentistes et des orthoptistes en apportant une aide financière à l'investissement matériel.

L'aide du Conseil départemental de la Creuse porte sur :

- L'acquisition de matériel médical

Actions identifiées

- Déployer une campagne d'information
- Mettre en place le règlement d'attribution de l'aide départementale

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23

Partenaires impliqués

- Ordre des chirurgiens-dentistes
- ARS - DD23
- CPAM

Fiche – Action 2.5 : Développer l'offre d'exercice coordonné via l'accompagnement des projets immobiliers de santé

Axe 2 : Favoriser l'installation de professionnels de santé en accompagnant leurs projets professionnel et personnel

L'exercice coordonné des soins de premier recours au sein de structures intégrées permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé tout en favorisant une meilleure accessibilité aux soins pour les patients.

Le territoire creusois soutient le déploiement de cette offre en proposant des aides à la réalisation des projets immobiliers de santé qui permettent la mise en place de ces exercices coordonnés.

L'aide porte sur :

- La réalisation de projets immobiliers de santé permettant d'accueillir des professionnels de santé qui exercent de manière coordonnée (MSP)

Actions identifiées

- Cartographier l'offre d'exercices coordonnés existante et l'immobilier existant
- Mettre en place le règlement d'attribution de l'aide départementale

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23 / ARS-DD23

Financeurs

- CD23
- RNA (règlement DATAR pour MSP)
- Préfecture
- Communes et intercommunalités

Partenaires impliqués

- ARS
- CPTS
- MSP

Développer l'offre d'exercice salarié via l'accompagnement des projets immobiliers de santé

Axe 2 : Favoriser l'installation de professionnels de santé en accompagnant leurs projets professionnel et personnel

L'exercice salarié présente certains avantages recherchés par des professionnels de santé et notamment celui de permettre un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le territoire creusois soutient le développement de cette offre en proposant des aides à la réalisation des projets immobiliers de santé qui permettent la mise en place d'exercices salariés.

L'aide porte sur :

- La réalisation de projets immobiliers de santé permettant d'accueillir des professionnels de santé en exercice salarié (centres de santé)

Actions identifiées

- Cartographier l'offre d'exercice salarié existante et l'immobilier existant
- Mettre en place le règlement d'attribution de l'aide départementale

Partenaires impliqués

- ARS
- RNA
- CPTS

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23

Financeurs

- CD23
- RNA (règlement DATAR pour MSP)
- Préfecture
- Communes et intercommunalités

Fiche – Action 3.1 : Participer au financement d'équipement de télémédecine fixe ou mobile

Axe 3 : Optimiser le temps médical en développant de nouvelles modalités d'accès aux soins

Le territoire creusois accompagne financièrement l'acquisition d'équipements mobiles ou fixes de télémédecine afin de soutenir le développement de ces nouvelles pratiques médicales effectuées, par un médecin ou un infirmier libéral, à distance, en mobilisant des technologies de l'information et de la communication.

L'aide porte sur :

- L'acquisition de matériels de télémédecine

Actions identifiées

- Déployer une campagne d'information et de sensibilisation auprès des médecins et infirmiers libéraux
- Mettre en place un règlement d'attribution de l'aide départementale
- Instruire de manière coordonnée les dossiers en lien avec la CPAM

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD 23

Financeurs

- CD23
- CPAM

Partenaires impliqués

- Ordre des médecins libéraux
- Ordre des infirmiers
- ARS DD23
- GIP ESEA
- CPTS

Aider à la formation des infirmiers libéraux en télé médecine ou en pratique avancée

Axe 3 : Optimiser le temps médical en développant de nouvelles modalités d'accès aux soins

Le territoire creusois soutient financièrement les infirmiers libéraux (IDEL) pendant leur formation afin de développer de nouvelles modalités d'offre de soins. Celles-ci doivent permettre d'améliorer la prise en charge des patients en optimisant l'accès aux soins.

L'aide porte sur :

- La formation en télé médecine
- La formation en pratique avancée

Actions identifiées

- Déployer une campagne d'information et de sensibilisation auprès des IDEL
- Mettre en place un règlement d'attribution des aides départementales
- Instruire de manière coordonnée les dossiers en lien avec les appels à projets lancés par l'ARS et les contrats CPAM

Calendrier

- 2024-2028

Pilote

- CD23
- ARS
- CPAM

Financeurs

- CD23
- ARS via appels à projets
- CPAM via contractualisation

Partenaires impliqués

- Ordre des infirmiers libéraux
- CPTS
- MSP

la CREUSE
le Département

